



DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-856 - B-1180 Bruxelles – Belgique

www.davidts.com - info@davidts.com

représenté par son gérant, M. Vincent DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :

- référence : **KERMA 7 o48**

- code de fabrication numéro : **4907**

- groupe de la *Lighting Collection* : Suspensions pour ampoules décoratives,

déclare que ce luminaire

- est conçu en classe II,

- est prévu pour être équipé d'ampoules à visser (type E27) MAXIMUM 60W, 220-240V,

- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :

- les douilles E27 filetées avec bague 4A/250V T190°C,
- le câble 2x0,75mm² H03 VV-F avec l'extérieur recouvert de tissu tressé,
- les arrêts de traction placés dans les douilles et dans la base au plafond,
- la patte pour y raccorder la terre, vissée à la patère de fixation de la base,
- les connexions intérieures,
- les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,

- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,

- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,

- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec

- La Directive 2014/35/UE - Matériel électrique,

- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec

- Les Normes EN-60.598 - Luminaires.

en conclusion,

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Vincent Davidts

Fait à Bruxelles, le 10 janvier 2022, date de la mise sur le marché de ce luminaire.